



AVIS DE CONVOCATION

RÉUNION DU COMITÉ DE L'ÉDUCATION AUTOCHTONE

Date :	le 4 octobre 2022	
Lieu :	Par vidéoconférence	
Heure :	17 h 30	Séance de partage et de sensibilisation à la culture autochtone (suivre ce lien)
	18 h 30	Réunion en séance publique : tous (suivre ce lien)

SONT CONVOQUÉS

Présidence :	C. Stitt <i>Lanark, Renfrew, Canton South-Algonquin</i>	
Membres du Conseil :	D. M. Chartrand <i>Orléans, Beacon Hill, Cyrville</i> D. Dubuc <i>Stormont, Dundas, Glengarry</i>	
Parents de la communauté autochtone :	M. O'Bonsawin C. Sauvé	
Élèves de la communauté autochtone :	V. Henry Y. Robichaud	
Membres observateurs :	J. Leblanc , représentant des institutions postsecondaires (Université St-Paul) C. Hutt , directrice de l'é.é.p. Le Prélude M. Clouthier , directrice de l'é.é.s.p. L'Équinoxe	
Membres d'office :	J. Marcil (présidente du Conseil) <i>Kanata-Nord, West Carleton-March, Baie, Collège, Knoxdale-Merivale, Kitchissippi</i>	S. Ouled Ali (vice-présidente du Conseil) <i>Barrhaven, Stittsville-Kanata-Ouest, Osgoode, Rideau-Goulburn, Gloucester-Nepean Sud, Kanata-Sud</i>

PERSONNEL ADMINISTRATIF EN APPUI

Secrétaire du Comité :	A. H. Aïdouni
Direction du service éducatif :	D. Vielleuse
Conseiller pédagogique :	J. Cyr
Spécialiste-coach	I. Cousineau
Secrétaire de séance :	M. Morice

VIDÉOCONFÉRENCE

En cas de problèmes techniques, veuillez communiquer avec Marion Morice à marion.morice@cepeo.on.ca.

La directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière,
Sylvie C.R. Tremblay



**ORDRE DU JOUR
COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION AUTOCHTONE (CEDAU)
LE 4 OCTOBRE 2022**

1. Ouverture de la réunion et appel nominal

1.1. Absences autorisées

Reconnaissance du territoire autochtone

J'aimerais prendre un moment pour reconnaître que nous nous situons en territoire non-cédé et non-abandonné de la nation Anishnabe. L'acte de reconnaissance territoriale est une occasion pour moi d'exprimer ma gratitude envers les intendants du territoire et d'honorer les Autochtones qui y vivent et y travaillent. C'est dans le respect des liens avec le passé, le présent et l'avenir que je reconnais les relations continues entre les Peuples Autochtones, les élèves et le personnel du CEPEO.»

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1. Déclaration de conflits d'intérêts

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Réunion du CEDAU du 18 janvier 2022

1-5

3.2. Note explicative : procès-verbal du 3 mai 2022

6

4. Suivis et questions découlant des procès-verbaux

7

5. Points de consultation

5.1. Plan d'action de l'éducation autochtone 2022-2023

8-26

6. Points de recommandation au Conseil

7. Points d'information

7.1. Programme de spécialiste-coach en appui aux élèves autochtones : 2021-2022

27-43

8. Questions des membres

9. Rétroaction sur la réunion

10. Levée de la réunion



**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ DE L'ÉDUCATION AUTOCHTONE (CEDAU)
LE 18 JANVIER 2022**

TENUE EN VIDÉOCONFÉRENCE

1. Ouverture de la réunion et appel nominal

En l'attente de l'élection de la présidence, le secrétaire du Comité, le surintendant Aïdouni, déclare la réunion ouverte à 16 h 10 et procède à l'appel nominal.

Sont présentes ou présents :

Présidence :	C. Stitt
Conseillères et conseillers scolaires :	D. M. Chartrand D. Dubuc
Représentant des institutions postsecondaires :	J. Leblanc
Parents :	M. O'Bonsawin C. Sauvé (arrivée 16 h 40)
Élèves :	V. Henry Y. Robichaud
Invités (membres d'organismes autochtones)	R. Laurin A. O'Bonsawin
Secrétaire du Comité :	A.H. Aïdouni
Direction du Service éducatif :	D. Vielleuse
Conseiller pédagogique :	J. Cyr
Secrétaire de séance :	M. Morice
Observateurs :	
Représentantes de l'Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes :	C. Hutt (arrivée 17 h 39) M. Clouthier

1.1. Absences autorisées

Aucune absence n'est signalée au préalable.

Le surintendant Aidouni procède à la reconnaissance du territoire autochtone.

2. Élection de la présidence

RECOMMANDATION 1

Le conseiller Chartrand, appuyé par le conseiller Dubuc, propose

QUE soit nommée la conseillère Stitt présidente du Comité de l'éducation autochtone jusqu'à la prochaine réunion annuelle d'organisation du Conseil.

Adoptée

3. Adoption de l'ordre du jour

La présidente souhaite la bienvenue aux conseillers Dubuc et Chartrand ainsi qu'aux nouveaux membres. Elle souhaite à tous une bonne et heureuse nouvelle année et remercie le Comité de l'avoir élue au poste de présidente.

RECOMMANDATION 2

Le conseiller Chartrand, appuyé par le conseiller Dubuc, propose

QUE soit adopté l'ordre du jour de la réunion du CEDAU du 18 janvier 2022, tel que présenté.

Adoptée

3.1. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est souligné.

4. Adoption des procès-verbaux

4.1. Réunion du CEDAU du 2 novembre 2021

RECOMMANDATION 3

En l'absence des conseillers Dubuc et Chartrand à la réunion du 2 novembre, la conseillère Stitt propose

QUE soit adopté le procès-verbal de la réunion du CEDAU du 2 novembre 2021, tel que présenté.

Adoptée

5. Suivis et questions découlant des procès-verbaux

Aucun suivi n'est en suspens.

6. Points de consultation

6.1. Profil de sortie de l'apprenant du CEPEO

Le surintendant Bouchard est invité à présenter le profil de sortie de l'apprenant du CEPEO aux membres pour fin de consultation.

Par le biais de deux questionnaires, le surintendant Bouchard obtient la rétroaction des membres du CEDAU sur les priorités incontournables qui devraient faire partie du nouveau profil de sortie de l'apprenant.

RECOMMANDATION 4

Le conseiller Chartrand, appuyé par le conseiller Dubuc, propose

QUE soit reçu le rapport SUR21-45 portant sur le profil de sortie de l'apprenant, présenté à la réunion du Comité de l'éducation autochtone du 18 janvier 2022.

Adoptée

6.2. Priorités du Plan d'action d'éducation autochtone 2021-2022 du CEPEO

Le surintendant Aïdouni présente le sujet et invite Dominique Vielleuse, directrice du Service éducatif, à présenter le Plan d'action de l'éducation autochtone (PAÉC) 2021-2022 et à consulter les membres.

La *Stratégie d'éducation autochtone de l'Ontario* appuie les élèves métis, inuits et des Premières Nations afin qu'ils puissent atteindre leur plein potentiel. Le PAÉC se décline en quatre axes :

- Appuyer les élèves
- Appuyer les enseignants
- Accroître l'engagement et la sensibilisation
- Utilisation des données pour soutenir le rendement des élèves

RECOMMANDATION 5

Le conseiller Chartrand, appuyé par le conseiller Dubuc, propose

QUE soit reçu le rapport SUR21-47 portant sur les priorités du Plan d'action de l'éducation autochtone 2021-2022, présenté à la réunion du Comité de l'éducation autochtone du 18 janvier 2022.

Adoptée

6.3. Fêtes religieuses et bonification du programme de journées systémiques

Régine Legault-Bouchard, directrice par intérim du Service des communications, du développement et de l'engagement communautaires, accompagnée de Guy Larocque, gestionnaire marketing et communications, présentent les nouveautés proposées pour la reconnaissance des fêtes religieuses et la bonification du programme de journées systémiques dont l'ajout des fêtes religieuses et des moments les plus importants de l'année (jusqu'à concurrence de cinq par année) associés aux pratiques religieuses des six grandes confessions.

M. Larocque invite les membres à répondre à la consultation, pendant ou après la réunion, via le sondage partagé.

Les membres jugent l'initiative excellente et soulignent l'importance de faire valider les messages et les images (affichés sur les réseaux sociaux et l'intranet du CEPEO) par les fidèles des confessions afin de ne pas faire d'erreur ou d'omission. Il est également jugé opportun d'ajouter les moments charnières de la culture autochtone à ce calendrier (les solstices par exemple) et d'expliquer pourquoi le CEPEO compte ajouter cinq itérations par religion et par année.

À la suite de plusieurs échanges portant sur le positionnement laïc du CEPEO, la possibilité de renommer le volet "Fêtes religieuses" est évoquée.

RECOMMANDATION 6

Le conseiller Dubuc, appuyé par le conseiller Chartrand, propose

QUE soit reçu le rapport SUR21-46 portant sur les fêtes religieuses et la bonification du programme de journées systémiques, présenté à la réunion du CEDAU du 18 janvier 2022.

Adoptée

7. Points de recommandation au Conseil

7.1. Nomination de membres externes au Comité de l'éducation autochtone

Le surintendant Aïdouni est invité à présenter le rapport.

RECOMMANDATION 7

Le conseiller Chartrand, appuyé par le conseiller Dubuc, propose

QUE soit reçu le rapport SUR22-05 portant sur la nomination de membres externes au Comité de l'éducation autochtone, présenté à la réunion du CEDAU du 18 janvier 2022.

QUE soient nommés Michelle O'Bonsawin, Catherine Sauvé, Violet Henry et Yanick Robichaud au Comité de l'éducation autochtone jusqu'à la prochaine réunion annuelle d'organisation du Conseil, tel que proposé à la réunion du Comité de l'éducation autochtone du 18 janvier 2022.

Adoptée

7.2. Nomination d'un représentant ou d'une représentante au Comité consultatif en équité et droits de la personne

RECOMMANDATION 8

En l'absence de candidature, le conseiller Chartrand, appuyé par le conseiller Dubuc, propose

QUE soit reportée la nomination d'un représentant du Comité de l'éducation autochtone au Comité consultatif en équité et droits de la personne, à la prochaine réunion du CEDAU le 1er mars 2022.

Adoptée

8. Points d'information

La présidente mentionne avoir assisté à une réunion ministérielle pour l'éducation autochtone le 13 janvier 2022 portant sur les accords entre les conseils scolaires et les Premières Nations ayant trait à l'éducation autochtone aux adultes.

9. Questions des membres

Suite à une question du conseiller Chartrand, les nouveaux membres confirment que l'horaire actuel des réunions leur convient. La présidente Stitt rappelle que la prochaine réunion du CEDAU aura lieu le 1er mars 2022 à 16 h.

10. Rétroaction sur la réunion

Les membres font part de leur appréciation de la réunion, de la qualité des échanges et du travail fourni en amont pour recueillir leur rétroaction.

11. Levée de la réunion

RECOMMANDATION 9

Le conseiller Chartrand, appuyé par le conseiller Dubuc, propose

QUE soit levée la réunion du CEDAU du 18 janvier 2022 à 18 h 29.

Adoptée

La présidence

Le secrétaire du Comité

C. Stitt

A.H. Aïdouni

**Renvoi : Réunion du CEDAU
le 4 octobre 2022**



**NOTE EXPLICATIVE
PROCÈS-VERBAL
COMITÉ DE L'ÉDUCATION AUTOCHTONE
LE 3 MAI 2022**

Le Comité de l'éducation autochtone s'est réuni le 3 mai 2022. En raison d'une erreur administrative, la réunion a été levée faute de quorum alors que le nombre de personnes requises était atteint.

Ainsi, aucun procès-verbal officiel n'est déposé pour adoption.

Les membres du Comité présents ont toutefois participé à une consultation sur la Stratégie de développement durable.

Suite à un vote par courriel, le rapport du Comité a été déposé à la réunion extraordinaire du Conseil du 7 juin afin d'entériner la recommandation du Comité d'adopter le calendrier de réunions 2022-2023.

RECOMMANDATION

QUE soit reçue la note explicative sur le procès-verbal du Comité de l'éducation autochtone du 3 mai 2022, présentée à la réunion du CEDAU du 4 octobre 2022.

SUIVIS | CEDAU

#	DATE	ACTION À PRENDRE	ÉCHÉANCE	STATUT	PORTEUR DE DOSSIER
1					



DESTINATAIRES :	Membres du Comité de l'éducation autochtone
EXPÉDITRICE :	Sylvie C.R. Tremblay Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière
PRÉPARÉ PAR :	Amine H. Aïdouni Surintendant de l'éducation
OBJET :	Priorités du <i>Plan d'action d'éducation autochtone 2022-2023 du CEPEO</i>

MISE EN CONTEXTE

Le CEDAU a le mandat de :

- faire connaître les dossiers relatifs à la *Stratégie d'éducation autochtone de l'Ontario* (annexe A);
- recommander au Conseil les mesures que le Comité juge appropriées dans le but de valoriser, et d'améliorer le programme de l'éducation autochtone;
- mieux faire connaître les cultures Premières Nations, Métis et Inuit.

RÉSULTAT ANTICIPÉ

Obtenir la rétroaction des membres vis-à-vis des priorités identifiées dans le cadre du *Plan d'action de l'éducation autochtone 2022-2023*.

ÉTAT DE LA QUESTION

La *Stratégie d'éducation autochtone de l'Ontario* appuie les élèves métis, inuits et des Premières Nations afin qu'ils puissent atteindre leur plein potentiel.

Le *Plan d'action de l'éducation autochtone* du CEPEO qui vise à concrétiser les attentes de la *Stratégie d'éducation autochtone de l'Ontario*, se décline en quatre axes :

- AXE 1 - Appuyer les élèves
- AXE 2 - Appuyer les enseignants
- AXE 3 - Accroître l'engagement et la sensibilisation

AXE 4 - Utilisation des données pour soutenir le rendement des élèves

Par l'entremise de son plan d'action, le conseil scolaire cible annuellement les actions et initiatives qui seront mises en place afin d'améliorer le bien-être et de créer des milieux d'apprentissage qui permettent aux élèves de s'épanouir et de réaliser leur plein potentiel.

L'annexe B présente la planification des priorités du *Plan d'action autochtone 2022-2023* du CEPEO.

Pour chaque axe du *Plan d'action de l'éducation autochtone*, les membres seront invités à s'exprimer sur les questions suivantes : Qu'est-ce qui est...

- à créer / à mettre en oeuvre / à transformer;
- à bonifier / à amplifier / à magnifier;
- à conserver / à maintenir / à protéger;
- à cesser / à éliminer / à réduire.

INCIDENCES FINANCIÈRES

Sans objet

RECOMMANDATION

QUE soit reçu le rapport SUR22-71 portant sur les priorités du Plan d'action de l'éducation autochtone 2022-2023, présenté à la réunion du Comité de l'éducation autochtone du 4 octobre 2022.

ANNEXES

- Annexe A : Stratégie d'éducation autochtone de l'Ontario
- Annexe B : Plan d'action de l'éducation autochtone 2022-2023

L'éducation autochtone en Ontario

Renseignez-vous sur le soutien accordé aux élèves des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuit.

Aperçu

Nous nous engageons à travailler avec les partenaires des communautés autochtones et du secteur de l'éducation afin d'améliorer l'accès à l'éducation des élèves autochtones en Ontario et de favoriser la réussite et le bien-être des élèves des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuit. Cet effort vise notamment à :

- réduire l'écart entre les élèves autochtones et l'ensemble des élèves en matière de rendement scolaire
 - accroître la connaissance de tous élèves par rapport aux histoires, aux cultures, aux perspectives et aux contributions des Autochtones
-

Soutenir l'éducation autochtone dans les écoles et les conseils scolaires

Leaders pour l'éducation autochtone

Dans chaque conseil scolaire, une personne doit travailler à temps plein pour soutenir l'éducation autochtone. Les leaders pour l'éducation travaillent en étroite collaboration avec les directions des conseils scolaires, y compris les surintendantes et surintendants de l'éducation autochtone, le personnel et les conseils de l'éducation autochtone. Ils sont censés favoriser :

- l'amélioration du rendement et du bien-être des élèves autochtones
- l'accroissement de la connaissance et de la compréhension, par tous les élèves, des cultures, des histoires et des perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuit

Conseils de l'éducation autochtone (CEA)

Les CEA aident les conseils scolaires et les écoles à forger des liens plus solides avec les collectivités, à échanger de l'information, à recenser les pratiques prometteuses et à intensifier la collaboration afin de favoriser le rendement et le bien-être des élèves des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuit. Tous les conseils scolaires doivent se doter de structures formelles telles que des CEA pour soutenir l'éducation autochtone en leur sein.

Contactez votre conseil scolaire pour en savoir plus sur le conseil de l'éducation autochtone de votre localité.

Soutien aux élèves

Programme de mentorat pour la réussite scolaire des élèves autochtones

Certains conseils scolaires ont des mentors pour aider les élèves autochtones à obtenir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario et à réussir la transition vers l'éducation postsecondaire, la formation ou le marché du travail.

Il s'agit d'un programme souple et adapté sur le plan culturel qui permet aux conseils scolaires de mettre en place un processus de soutien pour que les élèves autochtones réussissent à l'école.

Communiquez avec votre école pour savoir si votre conseil scolaire propose un mentor pour la réussite scolaire des élèves autochtones.

Programme des écoles secondaires alternatives offert par les centres d'amitié autochtones

En partenariat avec l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres (la fédération des centres d'amitié autochtones de l'Ontario) et les conseils scolaires locaux, le programme des écoles secondaires alternatives offre des activités pédagogiques adaptées sur le plan culturel et des soutiens à l'apprentissage pour les élèves autochtones en voie d'obtenir leur diplôme. Le programme englobe les éléments suivants :

- approches et modes de connaissance autochtones
- apprentissage expérientiel dans la nature

- lien avec la communauté
- accès aux gardiens du savoir autochtone et aux aînés

Le programme est conforme à un modèle d'éducation qui tient compte des expériences traumatisantes. Le mieux-être et les approches holistiques sont donc au cœur de l'apprentissage.

Contactez votre conseil scolaire ou votre centre local d'amitié autochtone pour savoir si ce programme est offert dans votre région.

Auto-identification volontaire et confidentielle

Vous avez le droit de vous identifier de façon volontaire et confidentielle (<https://www.ontario.ca/fr/page/guide-pour-lelaboration-de-politiques-dauto-identification-des-eleves-autochtones>) comme membre des communautés des Premières Nations, des Métis ou des Inuit à votre école ou à celle de votre enfant si vous êtes :

- soit parent et/ou tuteur d'un élève autochtone
- soit élève autochtone, et si vous avez au moins 18 ans

Les écoles, les conseils scolaires et le ministère de l'Éducation utilisent ces informations pour que le financement et les programmes puissent cibler les forces et les besoins particuliers des élèves autochtones.

Communiquez avec votre école si vous souhaitez en savoir plus sur l'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones.

Guide d'élaboration de politiques d'auto-identification des élèves autochtones

Pour obtenir des informations sur la manière dont les conseils scolaires peuvent élaborer une politique d'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones, consultez le guide d'élaboration de politiques d'auto-identification des élèves autochtones.

Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuit

Publié en 2007, ce cadre explique ce que l'Ontario veut faire pour soutenir les apprenants issus des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuit. Il énonce deux grands défis à relever avant 2016 :

- améliorer la réussite des élèves des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuit
- réduire l'écart entre les élèves autochtones et l'ensemble des élèves en matière de rendement

Lire le cadre (<https://www.ontario.ca/fr/page/cadre-delaboration-des-politiques-de-lontario-en-education-des-premieres-nations-des-metis-et>) .

Rapports d'étape

On dénombre trois rapports d'étape établis en fonction de dix critères de rendement. De 2007 à 2018, nous avons publié un rapport d'étape tous les trois ans.

Partenariats

Entente-cadre sur l'éducation

En août 2017, le ministère de l'Éducation a signé, avec les Premières Nations participantes, l'Entente-cadre sur l'éducation. Cette entente historique décrit les liens entre le système d'éducation Anishinabek et celui qui est financé par les fonds publics de la province, ainsi que les engagements pris par les parties pour soutenir :

- la transition des élèves entre les écoles des Premières Nations Anishinabek et celles du système d'éducation financé par les fonds publics de la province
- la promotion de la langue et de la culture Anishinabek et la sensibilisation à l'histoire, aux perspectives et aux contributions des Premières Nations Anishinabek dans les écoles des Premières Nations Anishinabek et les écoles financées par les fonds publics de la province
- l'engagement et la participation des élèves, des parents, des familles et des collectivités dans l'atteinte de l'objectif d'améliorer le rendement et le bien-être des élèves

En 2009, l'Ontario et la Métis Nation of Ontario (MNO) ont signé un protocole d'entente dans lequel ils s'engageaient à collaborer de façon permanente en vue d'améliorer les résultats des élèves métis de la province. Ce document préconise des relations collaboratives entre les communautés métisses, les conseils scolaires et les partenaires en éducation. Il faut pour cela reconnaître et préserver l'histoire, l'identité et la culture distinctes du peuple métis et tout ce qu'il contribue à l'Ontario. Le 15 décembre 2015, la MNO a signé un nouveau protocole d'entente avec le ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Lire le protocole d'entente (http://www.metisnation.org/media/650663/mou_ministry-of-education_2015.pdf) (en anglais seulement). (PDF, 447 ko)

Nishnawbe Aski Nation (NAN)

Le 9 avril 2013, la Nishnawbe Aski Nation, le Canada et l'Ontario ont signé un protocole d'entente (https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/dam-inter-hq-edu/staging/texte-text/nan_ont_mou_PDF_1365513867933_eng.pdf) (PDF, 158 ko; en anglais seulement) historique sur l'éducation des Premières Nations, dans lequel les parties se sont engagées à collaborer pour améliorer les résultats scolaires des élèves des Premières Nations dans les écoles gérées par les Premières Nations et financées par la province. Il s'agit de la première entente tripartite en éducation signée en Ontario. Les priorités d'action du protocole sont les suivantes :

- les services d'appui aux élèves
- l'amélioration du curriculum
- la gouvernance et l'administration
- les ressources humaines
- la participation des parents

Association of Iroquois and Allied Indians

Le 27 février 2017, le Canada, l'Ontario et l'Association of Iroquois and Allied Indians ont signé un protocole d'entente sur l'éducation des Premières Nations – la deuxième entente tripartite en éducation signée en Ontario – dans le cadre du Programme des partenariats en éducation. Le protocole a pour but d'améliorer :

- les résultats scolaires des élèves provenant des communautés des Premières Nations participantes
- les ressources éducatives existantes et la capacité professionnelle
- les connaissances et les pratiques exemplaires
- la sensibilisation au savoir autochtone et aux méthodes d'apprentissage des Premières Nations

Lire le protocole d'entente (<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1491319436940/1491319490241>) .

Grand conseil du Traité n° 3

Le 14 mai 2021, le Grand conseil du Traité n° 3, le Canada et l'Ontario ont signé un protocole d'entente sur l'éducation des Premières Nations dans le cadre du Programme des partenariats en éducation. Le protocole d'entente porte sur les domaines prioritaires sélectionnés en collaboration avec le Grand conseil du Traité n° 3 et avec le gouvernement fédéral pour améliorer les résultats scolaires des apprenants qui relèvent du Grand conseil. Ces domaines sont :

- l'apprentissage précoce
- des ressources pédagogiques et d'apprentissage adaptées sur le plan culturel
- le perfectionnement professionnel
- l'établissement de relations
- les transitions
- le soutien aux partenariats et l'établissement de relations par l'approche réciproque en éducation et d'autres processus

Tungasuvvingat Inuit (TI)

Le 27 novembre 2017, le ministère de l'Éducation a officialisé sa relation de travail avec Tungasuvvingat Inuit (TI) en signant un protocole d'entente – le premier du genre signé entre la province et la communauté inuite. Ce protocole appuie :

- les liens de collaboration entre les communautés inuites, les conseils scolaires et les partenaires du secteur de l'éducation, afin de favoriser la réussite des élèves
- l'intégration de la culture, des valeurs et des traditions inuites dans l'élaboration d'initiatives d'éducation provinciales

Lire le protocole d'entente (<http://tungasuvvingatinuit.ca/wp-content/uploads/2017/11/Signed-MOU-Nov.-27-2017.pdf>) . (en anglais seulement) (PDF, 1,04 mo)

Ce programme soutient la réussite et le bien-être des apprenants inuit en aménageant un accès aux cours de langue et aux ressources qui favorisent la sécurité culturelle et intègrent la culture inuite dans les activités quotidiennes de la classe. Ce faisant, il vise à accroître l'équité relativement à l'admission des élèves dans le système scolaire, à lutter contre le décrochage et à améliorer les taux d'obtention de crédits et de diplômes.

Commission de vérité et réconciliation

Le 30 mai 2016, l'Ontario a publié Cheminer ensemble : l'engagement de l'Ontario à l'égard de la réconciliation avec les peuples autochtones (<https://www.ontario.ca/fr/page/cheminer-ensemble-lengagement-de-lontario-envers-la-reconciliation-avec-les-peuples-autochtones>) . Dans sa réponse au rapport de la Commission de vérité et réconciliation, l'Ontario a pris les nouveaux engagements suivants :

Soutien aux langues autochtones

La langue est le fondement de la culture. Les peuples autochtones possèdent une forte tradition de récits oraux qui doit être appuyée par un nouveau respect des langues autochtones et une meilleure compréhension de ces langues. Certains des rapports de la Commission de vérité et réconciliation du Centre national pour la vérité et la réconciliation (<https://nctr.ca/documents/rapports/?lang=fr>) demandent la protection du droit aux langues autochtones, y compris l'enseignement des langues autochtones en tant que cours donnant droit à des crédits. Le ministère de l'Éducation s'engage à élaborer et à mettre en œuvre des programmes et des services qui soutiennent et reflètent les cultures et les langues des Premières Nations, des Métis et des Inuit.

Initiative « Anishinaabemodaa » – « Let's speak Ojibwe »

Depuis 2016-2017, le Ministère a fourni des fonds pour soutenir l'initiative communautaire « Anishinaabemodaa » – « Let's speak Ojibwe » (anciennement Ojibwe Language Revitalization Strategy), en partenariat avec le Rainy River District School Board (RRDSB), le Seven Generations Education Institute et SayITFirst. L'objectif de l'initiative est de mettre au point des parcours permettant aux locuteurs d'ojibwe de devenir des éducatrices et éducateurs de la petite enfance et des enseignantes et enseignants certifiés. À ce jour, l'initiative a permis de soutenir et de propager l'apprentissage linguistique dans dix communautés des Premières Nations. De plus, elle a permis d'accroître considérablement le nombre d'apprenants de la langue ojibwe et de créer des voies permettant aux élèves du RRDSB de poursuivre cet apprentissage pendant leurs études supérieures tout en bénéficiant d'une admission préférentielle à la faculté d'éducation de Lakehead.

Curriculum

Nous travaillons avec des partenaires autochtones pour améliorer le curriculum de l'Ontario et soutenir l'apprentissage obligatoire relativement aux sujets suivants :

- les pensionnats indiens
- les traités
- l'héritage du colonialisme
- les droits et les responsabilités que nous avons tous les uns envers les autres en tant que personnes visées par les traités

Modification du programme-cadre

Compte tenu des appels à l'action n° 62 et 63 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, nous avons révisé le programme-cadre d'études sociales de la 1^{re} à la 6^e année, de celui d'histoire et de géographie de la 7^e et 8^e année et de celui d'études canadiennes et mondiales de la 9^e et 10^e année.

À la suite de ces révisions, l'apprentissage des perspectives, des cultures, des contributions et de l'histoire des Premières Nations, des Métis et des Inuit est devenu obligatoire pour tous les élèves de la 4^e à la 8^e année, puis de la 10^e année.

Le programme-cadre révisé est le fruit d'une collaboration avec des enseignants autochtones, des aînés, des gardiens du savoir, des sénateurs métis, des représentants des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuit, des survivantes et survivants des pensionnats, des partenaires autochtones, du Conseil consultatif ministériel des élèves et d'autres intervenants en éducation.

En mai 2019, nous avons publié la version révisée du programme-cadre d'études des Premières Nations, des Métis et des Inuit de la 9^e à la 12^e année, qui a été mis en place auprès des élèves en septembre 2019. Ce programme permet aux élèves de mieux connaître les perspectives, cultures, contributions et histoires des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans des domaines tels que l'art, la littérature, le droit, les sciences humaines, la politique et l'histoire.

Par ailleurs, l'Ontario a proclamé la première semaine de novembre comme Semaine de reconnaissance des traités afin de sensibiliser la population aux traités et aux relations qui en découlent.

Lire le curriculum

- Études des Premières Nations, des Métis et des Inuit de la 9^e à la 12^e année (<https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/secontaire-etudes-des-premieres-nations-des-metis-et-des-inuits>)
- Programme-cadre en langues autochtones (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/nativelang.html>) de la 1^{re} à la 8^e année (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/elementary/native.html>) et de la 9^e à la 12^e année (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/nativelang.html>)
- Programme-cadre en études sociales, de la 1^{re} à la 6^e année; histoire et géographie, 7^e et 8^e année (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/elementary/sshg.html>)
- Programme-cadre en études canadiennes et mondiales, 9^e et 10^e année (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/canworld.html>)

Ressources pédagogiques sur les traités

- Ressource sur la carte des Premières Nations et des traités de l'Ontario – Guide à l'intention du personnel enseignant (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/autochtones/ressource-carte-des-traites.pdf>) (PDF, 447 ko)

Palier élémentaire

- Attentes et contenus d'apprentissage portant sur les traités et les revendications territoriales – de la 1^{re} à la 8^e année (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/elementary/attentes-contenus-traites-1re-8e-annee.pdf>) (PDF, 868 ko)
- Activités pédagogiques pour la Semaine de reconnaissance des traités. Guide pédagogique pour les cours d'histoire de la 7^e et de la 8^e année (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/elementary/ressource-traites-7e-8e-annee.pdf>) (PDF, 1,23 mo)
- Solutions à utiliser dans une salle de classe virtuelle (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/autochtones/solutions-salle-de-classe-virtuelle.pdf>) (PDF, 96 ko)

Palier secondaire

- Attentes et contenus d'apprentissage portant sur les traités et les revendications territoriales – de la 9^e à la 12^e année (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/attentes-contenus-traites-9e-12e-annee.pdf>) (PDF, 867 ko)
- Activités pédagogiques pour la Semaine de reconnaissance des traités. Guide pédagogique pour les cours de 10^e année. Civisme et citoyenneté (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/ressource-traites-10e-annee-histoire-civique.pdf>) (PDF, 1,26 mo)
- Solutions à utiliser dans une salle de classe virtuelle (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/autochtones/solutions-salle-de-classe-virtuelle.pdf>) (PDF, 96 ko)

Approche réciproque en éducation

Dans le cadre de l'approche réciproque en éducation (ARE), lorsque les conditions pertinentes sont remplies, les conseils scolaires doivent :

- admettre à leurs écoles les élèves des Premières Nations qui vivent dans une réserve
- fournir un soutien financier aux enfants qui seraient normalement admissibles à titre d'élèves du conseil scolaire pour qu'ils fréquentent une école des Premières Nations

Pour veiller au respect des obligations du conseil scolaire, il faut répondre à certains critères d'admissibilité. Les Premières Nations et les élèves doivent présenter un avis écrit à l'école du conseil scolaire auquel l'enfant a l'intention de s'inscrire ou est actuellement inscrit.

Il est conseillé aux parents, tuteurs, élèves et/ou autres personnes autorisées de travailler avec leur bande, leur conseil tribal, leur autorité scolaire ou le gouvernement fédéral pour remplir le formulaire contenant l'avis écrit.

Dans le cadre de l'ARE, les Premières Nations et les conseils scolaires n'ont pas besoin de négocier et de conclure une entente sur les frais de scolarité de base.

Renseignez-vous sur l'ARE et sur les conditions d'admissibilité pour les Premières Nations et les élèves (<https://www.ontario.ca/fr/page/lapproche-reciproque-en-education>), et lisez une fiche d'information sur la façon dont les élèves peuvent participer.

L'ARE a été conçue en collaboration avec les partenaires des Premières Nations et les intervenants en éducation afin de faciliter l'accès à l'éducation et le choix des parents et des tuteurs et d'améliorer la transition des élèves des Premières Nations entre les écoles financées par la province et celles administrées par les Premières Nations ou l'État fédéral en Ontario.

Reconnaissance des écoles des Premières Nations

Nous nous engageons à soutenir les élèves des Premières Nations et à reconnaître la nature unique des écoles administrées par ces dernières et par le gouvernement fédéral, afin de créer des possibilités pour les élèves des Premières Nations d'accéder aux programmes et aux services qui favorisent leur réussite et leur bien-être.

Nous nous appuyerons sur la collaboration entre le système d'éducation financé par la province et les écoles administrées par les Premières Nations et financées par l'État fédéral pour renforcer ces relations, accroître les capacités et fournir des soutiens, par exemple pour améliorer l'accès au perfectionnement professionnel, aux mesures contre la COVID-19 et aux ressources pédagogiques.

Mis à jour : 31 mars 2022
Date de publication : 07 décembre 2021

Plan d'action 2022-2023

Éducation autochtone

Comité de l'éducation autochtone (CÉDAU)
Rencontre du 4 octobre 2022





Éducation autochtone

Plan d'action 2022-2023

BUT

Cibler des ressources et des mesures de soutien pour améliorer

la participation, l'apprentissage, le rendement et le bien-être des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit.

AXE 1 SOUTENIR LES ÉLÈVES

AXE 2 SOUTENIR LE PERSONNEL SCOLAIRE

AXE 3 ACCROÎTRE L'ENGAGEMENT ET LA SENSIBILISATION

AXE 4 UTILISER DES DONNÉES POUR SOUTENIR LE RENDEMENT DES ÉLÈVES

Zones d'impact :

- La participation
- L'apprentissage
- Le rendement
- Le bien-être

des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit.

AXE 1

SOUTENIR LES ÉLÈVES

PRIORITÉS D'ACTION CEPEO 2022-2023

1

Par l'entremise du Programme de coach en appui aux élèves Premières Nations, Métis et Inuit, développer des initiatives qui permet d'être davantage à l'écoute des parents/familles autochtones afin de mieux répondre aux besoins des élèves autochtones

- Création d'un réseau virtuel pour les familles autochtones offrant un espace sécuritaire et bienveillant de rencontres et de partage
- Faciliter l'accès aux familles à des activités autochtones en communauté

2

Multiplier les opportunités de réseautage entre les élèves autochtones et favoriser la participation de ces élèves à des activités reflétant leur identité culturelle

- Participation aux événements de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation du 30 septembre
- Camp de leadership pour les élèves autochtones de 5e et 6e année

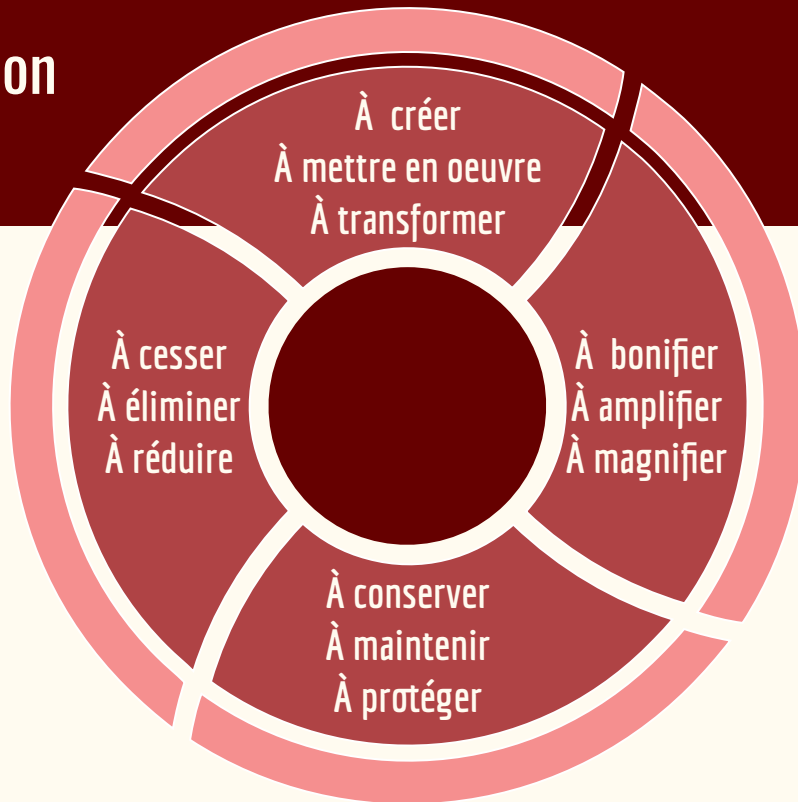
3

Appuyer la transition des élèves autochtones vers le postsecondaire ou le marché du travail

Cadran de consultation

AXE
1

SOUTENIR LES ÉLÈVES



Axe 1 - Soutenir les élèves

Zones d'impact :

La participation

→ **L'apprentissage**

→ **Le rendement**

Le bien-être

des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit.

AXE 2

SOUTENIR LE PERSONNEL SCOLAIRE

PRIORITÉS D'ACTION CEPEO 2022-2023

1

Maintenir l'accessibilité à des ressources pédagogiques autochtones M-12

- Alimenter le site web de ressources pédagogiques
- Maintenir la publication d'une infolettre mensuelle
- Guides pédagogiques sur les événements autochtones importants

2

Assurer une offre de service annuelle incluant de la formation pour le personnel enseignant et de l'accompagnement pour les écoles

- Formation - Cycle d'apprentissage : Décoloniser nos pensées - Tracer son itinéraire par l'approche culturellement sécurisante
- Accompagnement des écoles et du personnel enseignant dans l'autochtonisation de leur pédagogie et l'intégration des perspectives autochtones dans leur salle de classe

3

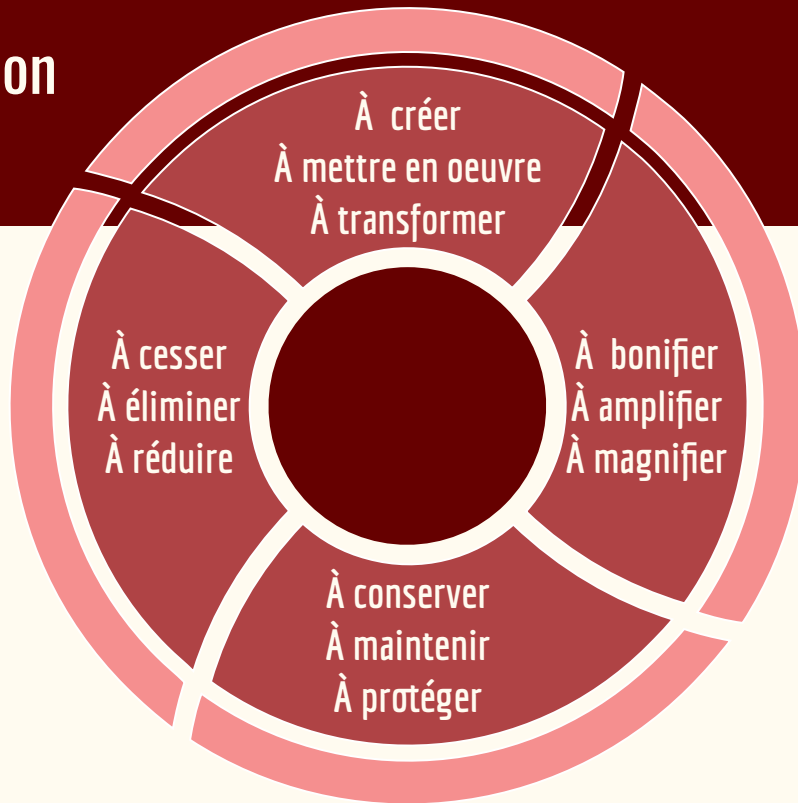
Poursuivre l'offre de perfectionnement professionnel du personnel scolaire par l'entremise d'initiatives systémiques et ciblées

- Unité de formation professionnelle : Les 4 saisons de la réconciliation
- Financement d'une QA/QBA Premières Nations, Métis et Inuit
- Réseau d'échange virtuel Tabasendizowin

Cadran de consultation

**AXE
2**

**SOUTENIR LE PERSONNEL
SCOLAIRE**



Axe 2 - Soutenir le personnel scolaire

Zones d'impact :

La participation

→ **L'apprentissage**

→ **Le rendement**

→ **Le bien-être**

des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit.

AXE 3

ACCROÎTRE L'ENGAGEMENT ET LA SENSIBILISATION

PRIORITÉS D'ACTION CEPEO 2022-2023

1

Favoriser l'autochtonisation des différents volets du service éducatif en nourrissant les projets de collaboration

- Participation au programme PIPNPE
- Collaboration avec le volet bien-être et sécurité des élèves du service éducatif
- Collaboration avec les conseillères et conseillers pédagogiques du service éducatif

2

Renouer et maintenir les liens avec les familles, les organismes et les communautés autochtones

- Visite des Premières Nations avoisinantes (Kitigan Zibi, Pikwakanagan, Tyendinaga, Akwesasne)
- Visite d'organismes communautaires autochtones
- Participation à des événements organisées par les communautés autochtones
- Rencontres/activités avec les familles

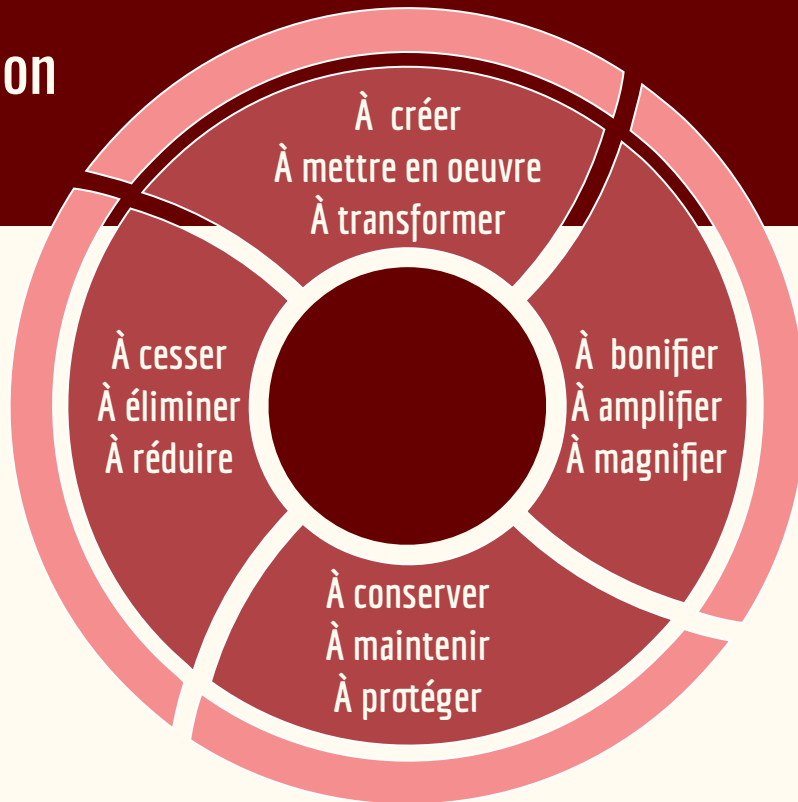
3

Avec l'appui du service des communications, maintenir et alimenter la [page web externe Perspectives et éducation autochtone](#) intégrée au site CEPEO

Cadran de consultation

AXE
3

**ACCROÎTRE L'ENGAGEMENT ET
LA SENSIBILISATION**



Axe 3 - Accroître l'engagement et la sensibilisation

Zones d'impact :

La participation

L'apprentissage

→ **Le rendement**

→ **Le bien-être**

des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit.

AXE 4

UTILISATION DES DONNÉES POUR SOUTENIR LE RENDEMENT DES ÉLÈVES

PRIORITÉS D'ACTION CEPEO 2022-2023

1

Participer activement à la lecture et l'analyse des résultats de la collecte de données sociodémographiques sous la lentille des perspectives autochtones

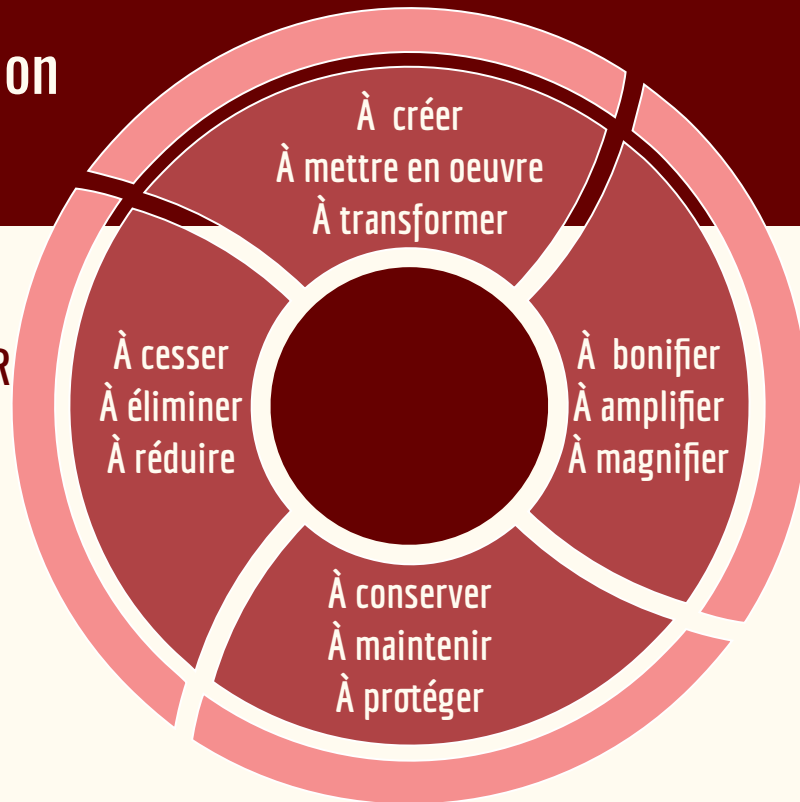
2

Avec l'appui du service des communications, assurer la mise en oeuvre d'une campagne de sensibilisation pour la déclaration volontaire autochtone

Cadran de consultation

AXE
4

**UTILISATION DES DONNÉES POUR
SOUTENIR LE RENDEMENT DE L'
ÉLÈVE**



Axe 4 - Utilisation des données pour soutenir le rendement de l'élève

Plan d'action 2022-2023

Éducation autochtone

Miigwetch !

Merci !





DESTINATAIRES :	Membres du Comité consultatif en équité et droits de la personne
EXPÉDITRICE :	Sylvie C.R. Tremblay Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière
PRÉPARÉ PAR :	Amine H. Aïdouni Surintendant de l'éducation
OBJET :	Programme de spécialiste-coach en appui aux élèves autochtones : 2021-2022

MISE EN CONTEXTE

Le CEDAU a le mandat de

- faire connaître les dossiers relatifs à la Stratégie d'éducation autochtone de l'Ontario (annexe A)
- recommander au Conseil les mesures que le Comité juge appropriées dans le but de valoriser, et d'améliorer le programme de l'éducation autochtone;
- mieux faire connaître les cultures Premières Nations, Métis et Inuit.

HISTORIQUE - ÉTAT DE LA QUESTION

Le *Plan d'action de l'éducation autochtone* du CEPEO, qui vise à concrétiser les attentes de la *Stratégie d'éducation autochtone de l'Ontario*, se décline en quatre axes :

AXE 1 - Appuyer les élèves

AXE 2 - Appuyer les enseignants

AXE 3 - Accroître l'engagement et la sensibilisation

AXE 4 - Utilisation des données pour soutenir le rendement des élèves

En mai 2021, le Programme de spécialiste-coach en appui aux élèves autochtones a été mis sur pied. Ce programme vise le soutien scolaire, social et émotionnel de tous les élèves auto-identifié.e.s des communautés Premières nations, Métis et Inuits.

Le Programme du spécialiste-coach s'est poursuivi. L'annexe B présente le rapport des activités pour l'année scolaire 2021-2022.

INCIDENCES FINANCIÈRES

Sans objet

RECOMMANDATION

QUE soit reçu le rapport SUR22-75 portant sur le rapport d'activités 2021-2022 du programme de spécialiste-coach en appui aux élèves autochtones, tel que présenté à la réunion du Comité de l'éducation autochtone du 4 octobre 2022.

ANNEXES

- Annexe A : Stratégie d'éducation autochtone de l'Ontario
- Annexe B: Rapport d'activités 2021-2022 - Programme de spécialiste-coach en appui aux élèves autochtones

L'éducation autochtone en Ontario

Renseignez-vous sur le soutien accordé aux élèves des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuit.

Aperçu

Nous nous engageons à travailler avec les partenaires des communautés autochtones et du secteur de l'éducation afin d'améliorer l'accès à l'éducation des élèves autochtones en Ontario et de favoriser la réussite et le bien-être des élèves des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuit. Cet effort vise notamment à :

- réduire l'écart entre les élèves autochtones et l'ensemble des élèves en matière de rendement scolaire
 - accroître la connaissance de tous élèves par rapport aux histoires, aux cultures, aux perspectives et aux contributions des Autochtones
-

Soutenir l'éducation autochtone dans les écoles et les conseils scolaires

Leaders pour l'éducation autochtone

Dans chaque conseil scolaire, une personne doit travailler à temps plein pour soutenir l'éducation autochtone. Les leaders pour l'éducation travaillent en étroite collaboration avec les directions des conseils scolaires, y compris les surintendantes et surintendants de l'éducation autochtone, le personnel et les conseils de l'éducation autochtone. Ils sont censés favoriser :

- l'amélioration du rendement et du bien-être des élèves autochtones
- l'accroissement de la connaissance et de la compréhension, par tous les élèves, des cultures, des histoires et des perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuit

Conseils de l'éducation autochtone (CEA)

Les CEA aident les conseils scolaires et les écoles à forger des liens plus solides avec les collectivités, à échanger de l'information, à recenser les pratiques prometteuses et à intensifier la collaboration afin de favoriser le rendement et le bien-être des élèves des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuit. Tous les conseils scolaires doivent se doter de structures formelles telles que des CEA pour soutenir l'éducation autochtone en leur sein.

Contactez votre conseil scolaire pour en savoir plus sur le conseil de l'éducation autochtone de votre localité.

Soutien aux élèves

Programme de mentorat pour la réussite scolaire des élèves autochtones

Certains conseils scolaires ont des mentors pour aider les élèves autochtones à obtenir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario et à réussir la transition vers l'éducation postsecondaire, la formation ou le marché du travail.

Il s'agit d'un programme souple et adapté sur le plan culturel qui permet aux conseils scolaires de mettre en place un processus de soutien pour que les élèves autochtones réussissent à l'école.

Communiquez avec votre école pour savoir si votre conseil scolaire propose un mentor pour la réussite scolaire des élèves autochtones.

Programme des écoles secondaires alternatives offert par les centres d'amitié autochtones

En partenariat avec l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres (la fédération des centres d'amitié autochtones de l'Ontario) et les conseils scolaires locaux, le programme des écoles secondaires alternatives offre des activités pédagogiques adaptées sur le plan culturel et des soutiens à l'apprentissage pour les élèves autochtones en voie d'obtenir leur diplôme. Le programme englobe les éléments suivants :

- approches et modes de connaissance autochtones
- apprentissage expérientiel dans la nature

- lien avec la communauté
- accès aux gardiens du savoir autochtone et aux aînés

Le programme est conforme à un modèle d'éducation qui tient compte des expériences traumatisantes. Le mieux-être et les approches holistiques sont donc au cœur de l'apprentissage.

Contactez votre conseil scolaire ou votre centre local d'amitié autochtone pour savoir si ce programme est offert dans votre région.

Auto-identification volontaire et confidentielle

Vous avez le droit de vous identifier de façon volontaire et confidentielle (<https://www.ontario.ca/fr/page/guide-pour-lelaboration-de-politiques-dauto-identification-des-eleves-autochtones>) comme membre des communautés des Premières Nations, des Métis ou des Inuit à votre école ou à celle de votre enfant si vous êtes :

- soit parent et/ou tuteur d'un élève autochtone
- soit élève autochtone, et si vous avez au moins 18 ans

Les écoles, les conseils scolaires et le ministère de l'Éducation utilisent ces informations pour que le financement et les programmes puissent cibler les forces et les besoins particuliers des élèves autochtones.

Communiquez avec votre école si vous souhaitez en savoir plus sur l'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones.

Guide d'élaboration de politiques d'auto-identification des élèves autochtones

Pour obtenir des informations sur la manière dont les conseils scolaires peuvent élaborer une politique d'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones, consultez le guide d'élaboration de politiques d'auto-identification des élèves autochtones.

Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuit

Publié en 2007, ce cadre explique ce que l'Ontario veut faire pour soutenir les apprenants issus des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuit. Il énonce deux grands défis à relever avant 2016 :

- améliorer la réussite des élèves des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuit
- réduire l'écart entre les élèves autochtones et l'ensemble des élèves en matière de rendement

Lire le cadre (<https://www.ontario.ca/fr/page/cadre-delaboration-des-politiques-de-lontario-en-education-des-premieres-nations-des-metis-et>) .

Rapports d'étape

On dénombre trois rapports d'étape établis en fonction de dix critères de rendement. De 2007 à 2018, nous avons publié un rapport d'étape tous les trois ans.

Partenariats

Entente-cadre sur l'éducation

En août 2017, le ministère de l'Éducation a signé, avec les Premières Nations participantes, l'Entente-cadre sur l'éducation. Cette entente historique décrit les liens entre le système d'éducation Anishinabek et celui qui est financé par les fonds publics de la province, ainsi que les engagements pris par les parties pour soutenir :

- la transition des élèves entre les écoles des Premières Nations Anishinabek et celles du système d'éducation financé par les fonds publics de la province
- la promotion de la langue et de la culture Anishinabek et la sensibilisation à l'histoire, aux perspectives et aux contributions des Premières Nations Anishinabek dans les écoles des Premières Nations Anishinabek et les écoles financées par les fonds publics de la province
- l'engagement et la participation des élèves, des parents, des familles et des collectivités dans l'atteinte de l'objectif d'améliorer le rendement et le bien-être des élèves

En 2009, l'Ontario et la Métis Nation of Ontario (MNO) ont signé un protocole d'entente dans lequel ils s'engageaient à collaborer de façon permanente en vue d'améliorer les résultats des élèves métis de la province. Ce document préconise des relations collaboratives entre les communautés métisses, les conseils scolaires et les partenaires en éducation. Il faut pour cela reconnaître et préserver l'histoire, l'identité et la culture distinctes du peuple métis et tout ce qu'il contribue à l'Ontario. Le 15 décembre 2015, la MNO a signé un nouveau protocole d'entente avec le ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Lire le protocole d'entente (http://www.metisnation.org/media/650663/mou_ministry-of-education_2015.pdf) (en anglais seulement). (PDF, 447 ko)

Nishnawbe Aski Nation (NAN)

Le 9 avril 2013, la Nishnawbe Aski Nation, le Canada et l'Ontario ont signé un protocole d'entente (https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/dam-inter-hq-edu/staging/texte-text/nan_ont_mou_PDF_1365513867933_eng.pdf) (PDF, 158 ko; en anglais seulement) historique sur l'éducation des Premières Nations, dans lequel les parties se sont engagées à collaborer pour améliorer les résultats scolaires des élèves des Premières Nations dans les écoles gérées par les Premières Nations et financées par la province. Il s'agit de la première entente tripartite en éducation signée en Ontario. Les priorités d'action du protocole sont les suivantes :

- les services d'appui aux élèves
- l'amélioration du curriculum
- la gouvernance et l'administration
- les ressources humaines
- la participation des parents

Association of Iroquois and Allied Indians

Le 27 février 2017, le Canada, l'Ontario et l'Association of Iroquois and Allied Indians ont signé un protocole d'entente sur l'éducation des Premières Nations – la deuxième entente tripartite en éducation signée en Ontario – dans le cadre du Programme des partenariats en éducation. Le protocole a pour but d'améliorer :

- les résultats scolaires des élèves provenant des communautés des Premières Nations participantes
- les ressources éducatives existantes et la capacité professionnelle
- les connaissances et les pratiques exemplaires
- la sensibilisation au savoir autochtone et aux méthodes d'apprentissage des Premières Nations

Lire le protocole d'entente (<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1491319436940/1491319490241>) .

Grand conseil du Traité n° 3

Le 14 mai 2021, le Grand conseil du Traité n° 3, le Canada et l'Ontario ont signé un protocole d'entente sur l'éducation des Premières Nations dans le cadre du Programme des partenariats en éducation. Le protocole d'entente porte sur les domaines prioritaires sélectionnés en collaboration avec le Grand conseil du Traité n° 3 et avec le gouvernement fédéral pour améliorer les résultats scolaires des apprenants qui relèvent du Grand conseil. Ces domaines sont :

- l'apprentissage précoce
- des ressources pédagogiques et d'apprentissage adaptées sur le plan culturel
- le perfectionnement professionnel
- l'établissement de relations
- les transitions
- le soutien aux partenariats et l'établissement de relations par l'approche réciproque en éducation et d'autres processus

Tungasuvvingat Inuit (TI)

Le 27 novembre 2017, le ministère de l'Éducation a officialisé sa relation de travail avec Tungasuvvingat Inuit (TI) en signant un protocole d'entente – le premier du genre signé entre la province et la communauté inuite. Ce protocole appuie :

- les liens de collaboration entre les communautés inuites, les conseils scolaires et les partenaires du secteur de l'éducation, afin de favoriser la réussite des élèves
- l'intégration de la culture, des valeurs et des traditions inuites dans l'élaboration d'initiatives d'éducation provinciales

Lire le protocole d'entente (<http://tungasuvvingatinuit.ca/wp-content/uploads/2017/11/Signed-MOU-Nov.-27-2017.pdf>) . (en anglais seulement) (PDF, 1,04 mo)

Ce programme soutient la réussite et le bien-être des apprenants inuit en aménageant un accès aux cours de langue et aux ressources qui favorisent la sécurité culturelle et intègrent la culture inuite dans les activités quotidiennes de la classe. Ce faisant, il vise à accroître l'équité relativement à l'admission des élèves dans le système scolaire, à lutter contre le décrochage et à améliorer les taux d'obtention de crédits et de diplômes.

Commission de vérité et réconciliation

Le 30 mai 2016, l'Ontario a publié Cheminer ensemble : l'engagement de l'Ontario à l'égard de la réconciliation avec les peuples autochtones (<https://www.ontario.ca/fr/page/cheminer-ensemble-lengagement-de-lontario-envers-la-reconciliation-avec-les-peuples-autochtones>) . Dans sa réponse au rapport de la Commission de vérité et réconciliation, l'Ontario a pris les nouveaux engagements suivants :

Soutien aux langues autochtones

La langue est le fondement de la culture. Les peuples autochtones possèdent une forte tradition de récits oraux qui doit être appuyée par un nouveau respect des langues autochtones et une meilleure compréhension de ces langues. Certains des rapports de la Commission de vérité et réconciliation du Centre national pour la vérité et la réconciliation (<https://nctr.ca/documents/rapports/?lang=fr>) demandent la protection du droit aux langues autochtones, y compris l'enseignement des langues autochtones en tant que cours donnant droit à des crédits. Le ministère de l'Éducation s'engage à élaborer et à mettre en œuvre des programmes et des services qui soutiennent et reflètent les cultures et les langues des Premières Nations, des Métis et des Inuit.

Initiative « Anishinaabemodaa » – « Let's speak Ojibwe »

Depuis 2016-2017, le Ministère a fourni des fonds pour soutenir l'initiative communautaire « Anishinaabemodaa » – « Let's speak Ojibwe » (anciennement Ojibwe Language Revitalization Strategy), en partenariat avec le Rainy River District School Board (RRDSB), le Seven Generations Education Institute et SayITFirst. L'objectif de l'initiative est de mettre au point des parcours permettant aux locuteurs d'ojibwe de devenir des éducatrices et éducateurs de la petite enfance et des enseignantes et enseignants certifiés. À ce jour, l'initiative a permis de soutenir et de propager l'apprentissage linguistique dans dix communautés des Premières Nations. De plus, elle a permis d'accroître considérablement le nombre d'apprenants de la langue ojibwe et de créer des voies permettant aux élèves du RRDSB de poursuivre cet apprentissage pendant leurs études supérieures tout en bénéficiant d'une admission préférentielle à la faculté d'éducation de Lakehead.

Curriculum

Nous travaillons avec des partenaires autochtones pour améliorer le curriculum de l'Ontario et soutenir l'apprentissage obligatoire relativement aux sujets suivants :

- les pensionnats indiens
- les traités
- l'héritage du colonialisme
- les droits et les responsabilités que nous avons tous les uns envers les autres en tant que personnes visées par les traités

Modification du programme-cadre

Compte tenu des appels à l'action n° 62 et 63 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, nous avons révisé le programme-cadre d'études sociales de la 1^{re} à la 6^e année, de celui d'histoire et de géographie de la 7^e et 8^e année et de celui d'études canadiennes et mondiales de la 9^e et 10^e année.

À la suite de ces révisions, l'apprentissage des perspectives, des cultures, des contributions et de l'histoire des Premières Nations, des Métis et des Inuit est devenu obligatoire pour tous les élèves de la 4^e à la 8^e année, puis de la 10^e année.

Le programme-cadre révisé est le fruit d'une collaboration avec des enseignants autochtones, des aînés, des gardiens du savoir, des sénateurs métis, des représentants des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuit, des survivantes et survivants des pensionnats, des partenaires autochtones, du Conseil consultatif ministériel des élèves et d'autres intervenants en éducation.

En mai 2019, nous avons publié la version révisée du programme-cadre d'études des Premières Nations, des Métis et des Inuit de la 9^e à la 12^e année, qui a été mis en place auprès des élèves en septembre 2019. Ce programme permet aux élèves de mieux connaître les perspectives, cultures, contributions et histoires des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans des domaines tels que l'art, la littérature, le droit, les sciences humaines, la politique et l'histoire.

Par ailleurs, l'Ontario a proclamé la première semaine de novembre comme Semaine de reconnaissance des traités afin de sensibiliser la population aux traités et aux relations qui en découlent.

Lire le curriculum

- Études des Premières Nations, des Métis et des Inuit de la 9^e à la 12^e année (<https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/seconaire-etudes-des-premieres-nations-des-metis-et-des-inuits>)
- Programme-cadre en langues autochtones (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/nativelang.html>) de la 1^{re} à la 8^e année (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/elementary/native.html>) et de la 9^e à la 12^e année (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/nativelang.html>)
- Programme-cadre en études sociales, de la 1^{re} à la 6^e année; histoire et géographie, 7^e et 8^e année (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/elementary/sshg.html>)
- Programme-cadre en études canadiennes et mondiales, 9^e et 10^e année (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/canworld.html>)

Ressources pédagogiques sur les traités

- Ressource sur la carte des Premières Nations et des traités de l'Ontario – Guide à l'intention du personnel enseignant (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/autochtones/ressource-carte-des-traites.pdf>) (PDF, 447 ko)

Palier élémentaire

- Attentes et contenus d'apprentissage portant sur les traités et les revendications territoriales – de la 1^{re} à la 8^e année (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/elementary/attentes-contenus-traites-1re-8e-annee.pdf>) (PDF, 868 ko)
- Activités pédagogiques pour la Semaine de reconnaissance des traités. Guide pédagogique pour les cours d'histoire de la 7^e et de la 8^e année (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/elementary/ressource-traites-7e-8e-annee.pdf>) (PDF, 1,23 mo)
- Solutions à utiliser dans une salle de classe virtuelle (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/autochtones/solutions-salle-de-classe-virtuelle.pdf>) (PDF, 96 ko)

Palier secondaire

- Attentes et contenus d'apprentissage portant sur les traités et les revendications territoriales – de la 9^e à la 12^e année (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/attentes-contenus-traites-9e-12e-annee.pdf>) (PDF, 867 ko)
- Activités pédagogiques pour la Semaine de reconnaissance des traités. Guide pédagogique pour les cours de 10^e année. Civisme et citoyenneté (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/secondary/ressource-traites-10e-annee-histoire-civique.pdf>) (PDF, 1,26 mo)
- Solutions à utiliser dans une salle de classe virtuelle (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/autochtones/solutions-salle-de-classe-virtuelle.pdf>) (PDF, 96 ko)

Approche réciproque en éducation

Dans le cadre de l'approche réciproque en éducation (ARE), lorsque les conditions pertinentes sont remplies, les conseils scolaires doivent :

- admettre à leurs écoles les élèves des Premières Nations qui vivent dans une réserve
- fournir un soutien financier aux enfants qui seraient normalement admissibles à titre d'élèves du conseil scolaire pour qu'ils fréquentent une école des Premières Nations

Pour veiller au respect des obligations du conseil scolaire, il faut répondre à certains critères d'admissibilité. Les Premières Nations et les élèves doivent présenter un avis écrit à l'école du conseil scolaire auquel l'enfant a l'intention de s'inscrire ou est actuellement inscrit.

Il est conseillé aux parents, tuteurs, élèves et/ou autres personnes autorisées de travailler avec leur bande, leur conseil tribal, leur autorité scolaire ou le gouvernement fédéral pour remplir le formulaire contenant l'avis écrit.

Dans le cadre de l'ARE, les Premières Nations et les conseils scolaires n'ont pas besoin de négocier et de conclure une entente sur les frais de scolarité de base.

Renseignez-vous sur l'ARE et sur les conditions d'admissibilité pour les Premières Nations et les élèves (<https://www.ontario.ca/fr/page/lapproche-reciproque-en-education>), et lisez une fiche d'information sur la façon dont les élèves peuvent participer.

L'ARE a été conçue en collaboration avec les partenaires des Premières Nations et les intervenants en éducation afin de faciliter l'accès à l'éducation et le choix des parents et des tuteurs et d'améliorer la transition des élèves des Premières Nations entre les écoles financées par la province et celles administrées par les Premières Nations ou l'État fédéral en Ontario.

Reconnaissance des écoles des Premières Nations

Nous nous engageons à soutenir les élèves des Premières Nations et à reconnaître la nature unique des écoles administrées par ces dernières et par le gouvernement fédéral, afin de créer des possibilités pour les élèves des Premières Nations d'accéder aux programmes et aux services qui favorisent leur réussite et leur bien-être.

Nous nous appuyerons sur la collaboration entre le système d'éducation financé par la province et les écoles administrées par les Premières Nations et financées par l'État fédéral pour renforcer ces relations, accroître les capacités et fournir des soutiens, par exemple pour améliorer l'accès au perfectionnement professionnel, aux mesures contre la COVID-19 et aux ressources pédagogiques.

Mis à jour : 31 mars 2022

Date de publication : 07 décembre 2021

Rapport d'activités 2021-2022

Spécialiste-coach en appui aux élèves
autochtones

Comité de l'éducation autochtone (CEDAU)
Rencontre du 4 octobre 2022



Objectif du programme

▷ Vise à amener tous les élèves auto-identifiés Premières Nations, Métis ou Inuit, à la réussite académique et au bien-être par le biais de soutien scolaire, social et émotionnel.

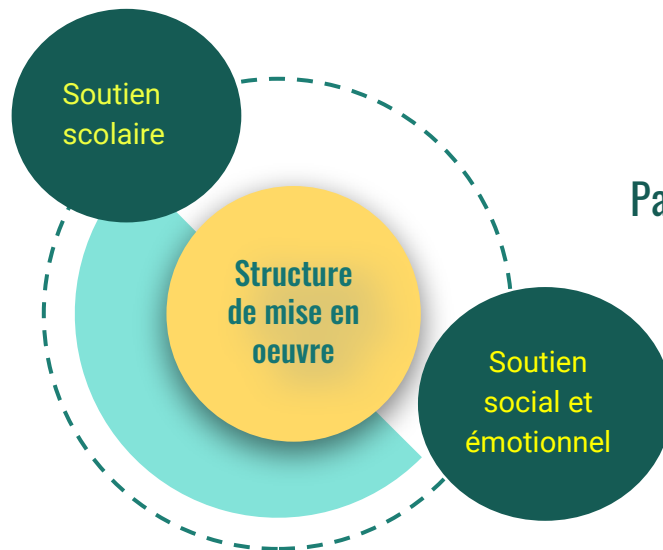
Mise en oeuvre au CEPEO

- ▷ Depuis 2021
- ▷ 1 spécialiste-coach - Portée systémique
- ▷ 3e conseil de langue française à offrir le programme
- ▷ Seul conseil scolaire à soutenir financièrement le programme à 100%

Pourquoi ?

“Bien qu’il y ait eu des augmentations notables dans les résultats scolaires, il existe toujours un écart de réussite entre les élèves autochtones et l’ensemble des élèves, notamment en ce qui concerne les taux d’obtention du diplôme d’études secondaires de l’Ontario (D.E.S.O.)”

Ministère de l’Éducation de l’Ontario



Comment ?
Par une approche culturellement sécurisante

2021 - 2022

Une année chargée émotionnellement pour les communautés autochtones de tout le pays.

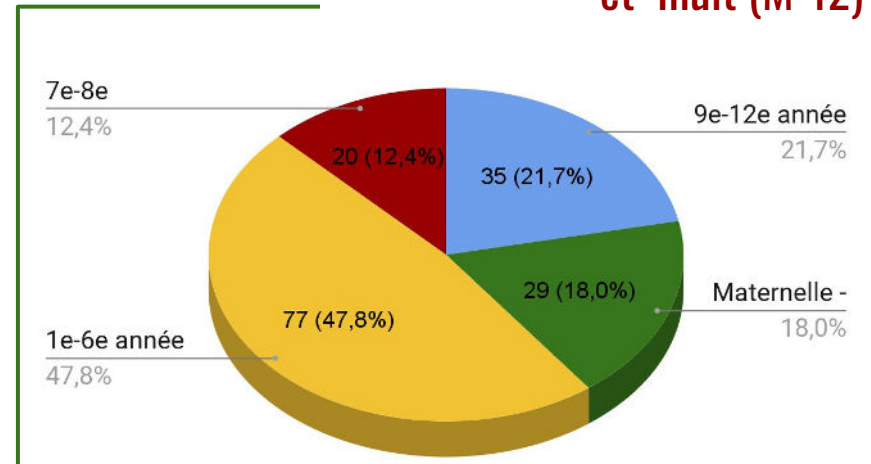
- ▷ Des communautés autochtones endeuillées partout au Canada
- ▷ Un contexte social fragilisé

Objectifs

- ▷ Rassurer les familles dans l'authenticité de la visée du programme
- ▷ Rassurer les parents de l'authenticité de nos préoccupations à l'égard des enfants
- ▷ Établir le programme comme un espace sécuritaire de rencontres et de partage culturelle
- ▷ Faire preuve d'une écoute soutenue des besoins des élèves et des familles

CEPEO

Une communauté de **155** élèves auto-identifié.e.s
Premières Nations, Métis
et Inuit (M-12)



Une présence dans
26 écoles élémentaires 12 écoles secondaires

Structure de soutien du programme

Rapport
d'activités
2021 - 2022

Équipe de soutien

- Spécialiste-coach
- Direction de service
- Conseiller pédagogique
- Collaboration inter-service au besoin (p.ex. Bien-être, Travail social, EABP)
- Collaboration avec des membres des communautés autochtones au besoin

Processus de référence des élèves

- Équipe de la réussite
- Équipe de direction
- Demande directe des parents
- Demande directe des élèves

Processus de monitoring des actions

- Équipe de la réussite (ERRÉ) des écoles
- Suivis hebdomadaires de l'équipe du service pédagogique
- Équipe de collaboration inter-service au besoin

Processus de visibilité et accessibilité au programme

- Site web CEPEO
- Communication courriel - Présentation du programme à tous les parents
- Visites de salles de classe
- Présentation aux rencontres parents-enseignants
- Présentation d'ateliers aux parents
- Participation active aux activités scolaires
- Politique porte ouverte virtuelle - Accueil élèves, parents et enseignants en tout temps

Établir des relations positives avec les élèves autochtones en identifiant les obstacles et les solutions à l'apprentissage, à l'engagement et au bien-être des élèves.

Rencontres de parents, tuteurs, familles

- Présentation du programme Spécialiste-coach
- Approbation du parent pour la participation de l'enfant
- Invitation à :
 - des activités dans la communauté
 - des rencontres de partage entre familles
 - accompagnement individuel

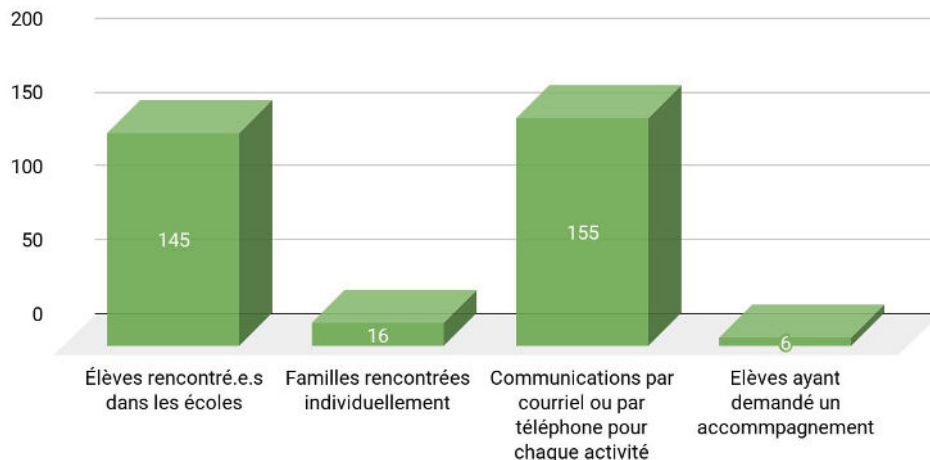
Rencontres individuelles avec les élèves pour l'évaluation et le suivi de leurs besoins. Aspects considérés :

- Sécurité physique, émotionnelle et culturelle
- Bien-être
- Santé mentale
- Sens d'appartenance à l'école
- Engagement et motivation scolaire
- Accumulation de crédits
- Potentiel de diplôme

**5 demandes
de soutien**

Accompagnement 2021-2022

Total de 155 élèves auto-identifié.e.s Premières nations, Métis et Inuits



RÉSULTATS OBTENUS... Les élèves ayant demandé du soutien scolaire

- Acceptent et reçoivent les soutiens en matière d'apprentissage
- Sont engagés académiquement
- Développent des relations positives avec le personnel scolaire
- 39 Vivent une transition positive vers la 8e année ou le postsecondaire

Développement de liens avec les communautés autochtones de la région

- **Participation à des événements des communautés autochtones**
 - Festival du printemps Sigwan à Madahoki
 - Pow wow de Kitigan Zibi et de Pikwakanagan avec la communauté algonquine
 - Pow wow de Kahnawake et Kanesatake avec les communautés Mohawk Kanyen'kehà:ka
- **Rencontres de diverses communautés autochtones**
 - Kitigan Zibi , Maniwaki Québec et Pikwakanagan , Golden Lake, Ontario
 - Kahnawake et Kanesatake , Québec
- **Rencontres d'organismes**
 - Centre Wabano
 - Centre innovations des Premiers Peuples
 - Centre Kitigan Zibi
 - Odawa Friendship Center
 - Centre Inuuqatigiit
 - Minwaashin Lodge

Développement de liens avec les familles de nos élèves

- **Faciliter la participation des familles aux activités des communautés autochtones**
 - Journée de rencontre et repas avec des familles au Pow wow de Madahoki
- **Rencontres de partage**
 - 3 rencontres virtuelles de groupes

6 demandes de soutien

RÉSULTATS OBTENUS... Les élèves ayant demandé des services

- ▷ Reçoivent les soutiens requis en matière de bien-être, de santé mentale
- ▷ Nouent des amitiés avec leurs pairs.
- ▷ Développent des relations positives avec le personnel scolaire et communautaire

Nous avons réussi à ...

- Développer un lien de confiance avec les élèves et les parents.
- Développer notre réseau d'appui auprès des organismes communautaires
- Nous rapprocher de certaines communautés autochtones afin de faciliter le rétablissement du lien de confiance fragilisé
- Développer des liens de confiance avec des membres de diverses communautés autochtones

41

Un apprentissage continu !

Nous persévérons à...

- Écouter les élèves, les familles dans l'expression de leurs besoins réels.
- Intégrer une approche culturellement sécurisante lors des décisions et actions des membres des équipes-écoles
- Développer notre réseau d'appui communautaire pour l'aiguillage des élèves, notamment en santé mentale
- Établir un cercle d'adultes bienveillants
- Augmenter les occasions de réseautage des élèves de l'ensemble des écoles
- Travailler à partir de données probantes

7

Commentaires de parents et d'élèves

Rapport
d'activités
2021 2022

Hâte de travailler avec vous l'année prochaine”

Merci beaucoup!

Parent d'une élève à l'élémentaire



Les enfants ont vraiment aimé leur visite hier et ont hâte à la prochaine

- **Parent de deux enfants à l'élémentaire**

Je suis content d'avoir une coach cette année!

- Élève de 9e année

Merci pour le contact à La Cité , j'étais inquiète pour l'an prochain mais là je sais que je ne suis pas seule.”

- **Élève finissante - Juin 2022**

Nous sommes très intéressés à vous rencontrer pour discuter de tout ce qui est nécessaire pour sa réussite

Parent d'un élève au secondaire

Merci Isabelle!

Tu as fait une belle différence pour cette élève... Elle recevra son diplôme.

Tu as eu une part là-dedans

- Enseignante au secondaire

J'apprécie votre aide. Je ne savais plus quoi faire.

Parent d'une élève au secondaire



Kitigan Zibi



Kitigan Zibi



Kanesatake



Madahoki



Kanesatake



Perspectives et éducation autochtones | CEPEO | 2021-2022

Miigwetch!

Merci!